



ÉDITO

Habiter, se déplacer, consommer, travailler, profiter de notre cadre de vie... Nous sommes au quotidien des milliers à le faire dans notre ville. Nos lieux de vie, d'emplois, de loisirs, d'achat de notre territoire doivent être pensés dès aujourd'hui pour nos besoins de demain. C'est l'objet du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) dont la révision a été récemment lancée.

Nous avons besoin de vous pour nous aider à mener ce travail : parce que vous vivez à Amiens, vous êtes les plus légitimes pour exprimer vos besoins, actuels et futurs, sur de grands sujets du quotidien en lien avec le P.L.U., **tout en prenant en compte les grands défis de notre siècle en matière de préservation de l'environnement.**

C'est pourquoi le Plan Local d'Urbanisme est **élaboré en lien étroit avec l'ensemble des acteurs du territoire** : élus, acteurs associatifs, économiques, professionnels de la construction, habitants, usagers... **le P.L.U. sera étroitement concerté.**

Pour ce faire, la démarche comptera :

- de grands rendez-vous participatifs qui concernent tous les usagers & habitants du territoire (stands sur les 5 secteurs de la ville, ateliers participatifs, réunions publiques, questionnaires, etc.)
- des modalités d'information diverses (articles, page P.L.U. sur le site de la ville, exposition itinérante, réunions publiques, etc.)

Nous espérons vous voir nombreux dans le cadre de ces temps participatifs !

Brigitte FOURÉ

Maire d'Amiens

LE P.L.U. EN GRANDES QUESTIONS

Quelle place laisser à l'agriculture et aux espaces de production ?

C'est top de pouvoir faire ses courses à pied !

Pour faciliter mon quotidien, j'aimerais bien m'installer près des transports avec ma famille et si possible avoir un logement avec un extérieur !

C'est risqué si mon appartement est proche de la Somme avec le changement climatique ?

Où vais-je pouvoir implanter mon entreprise demain ?

Plus de nature en ville pour courir, c'est plus agréable !



LE PLAN LOCAL D'URBANISME MODE D'EMPLOI

1/ Un Plan Local d'Urbanisme ? Qu'est-ce que c'est ? A quoi ça sert ?

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sera le principal document permettant de prévoir le développement du territoire : **il permettra de fixer des règles d'aménagement et de construction applicables à toutes et tous.** Face au changement climatique, **le P.L.U. devra laisser** une place importante à la nature en ville, prendre en compte les risques naturels et améliorer notre performance énergétique.

Le Plan Local d'Urbanisme devra intégrer les politiques métropolitaines et régionales, notamment en matière d'habitat, de mobilité, ou de lutte contre les inondations.

2/ En quoi le P.L.U. me concerne ?

Si demain je désire créer un étage supplémentaire, construire une véranda ou tout simplement installer un atelier dans ma maison, je dois avant tout consulter le P.L.U. pour voir si j'y suis autorisé ou pas ! Plus globalement, le P.L.U. permet de définir ensemble le cadre de vie du territoire pour les années à venir à l'aide de règles.

Celles-ci veilleront à respecter les spécificités et identités des différents quartiers qui font la richesse de notre territoire, entre hortillonnages, centre historique, et secteurs en mutation. En bref, le P.L.U. c'est se donner les bonnes clés pour penser durablement notre ville de demain.



3/ Quelles sont les grandes étapes d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ?



© Aire Publique - 2022

+ D'INFO SUR LE P.L.U. :



Rendez-vous sur www.amiens.fr

OU CONTACTEZ-NOUS :



À l'attention de Mme le Maire
Amiens Métropole BP 2720-80027
Amiens CEDEX



plu-amiens-revision@amiens-metropole.com



tel. 03 22 97 40 40